cterrier.com

page 28

Altaïr Services Immobiliers (ASI)

Mission 17: Charte visuelle et masque de diaporama

Objectif	Définir la charte de communication visuelle des diaporamas de l'entreprise Mettre en œuvre la charte sur un diaporama.
Pré requis	Savoir ce qu'est une charte graphique Connaître les fonctions de masque de PowerPoint Les fonctions de base de PowerPoint
Support	Serveur + PowerPoint
Durée	1 h 30

Mme Ratte a constaté que les visuels et diaporamas conçus dans les différentes agences du groupe sont hétérogènes et ne respectent aucune charte graphique commune. Elle souhaite imposer à tous, un cadre de travail qui garantisse que l'image véhiculée par l'entreprise soit conforme à ses objectifs de sérieux et de qualité.

Travail à faire

Vous devez faire 2 propositions de mise en forme que vous réaliserez à l'aide de masques de diapositives (30')

Le Pôle transfert et déménagement va développer un nouveau service d'aide à l'implantation. Il proposera un service complet qui prendra en charge :

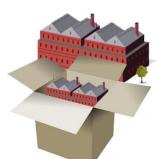
- la recherche de l'implantation en fonction du milieu économique,
- la recherche de locaux,
- l'aide au financement,
- la recherche d'aides publiques,
- l'aide au recrutement.

Le pôle transfert et déménagement sera un partenaire qui accompagnera l'entreprise tout au long de sa démarche de transfert qui va de la réflexion préalable et stratégique, à l'implantation définitive avec son financement et les recrutements.

Mme Ratte vous remet le texte de la plaquette qui a été réalisé par l'équipe du pôle transfert.

Travail à faire

Concevez le diaporama qui sera utilisé par le pôle transfert pour présenter le nouveau service d'aide à l'implantation d'entreprise lors des rencontres sur le salon (1h)



page 29

Document: Plaquette pôle implantation

Le pôle implantation

1. Notre métier ? La réussite de votre implantation.

Parce que chaque étape de votre projet d'implantation est un défi stratégique, le Pôle Implantation vous accompagne pour réussir votre intégration sur le territoire et vous aide à obtenir les meilleurs avantages.

Nos services en quatre points

• Immobilier d'entreprise & industriel

Le Pôle Implantation **recense les solutions immobilières, foncières, publiques ou privées** adaptées au projet de votre entreprise. Toutes les informations sont actualisées en temps réel.

Dans les agglomérations, les départements et les régions, le Pôle Implantation travaille avec son réseau de partenaires locaux afin de recenser les solutions immobilières, foncières, publiques ou privées adaptées au projet de l'entreprise.



Financement & Aides publiques

Le Pôle Implantation se mobilise et vous apporte toute son expertise en matière d'ingénierie de financement de projets d'investissements et d'accès aux aides publiques.

Les partenaires du Pôle Implantation disposent d'une expertise approfondie en matière d'ingénierie de financement de projets d'investissements.

• Aides au recrutement

Le Pôle Implantation **dynamise votre capacité à recruter des collaborateurs qualifiés et compétents**, et vous fournit des renseignements sur le potentiel « Recherche et Développement » du territoire.



Dans un projet d'implantation, la capacité à recruter des collaborateurs qualifiés et compétents est souvent déterminant pour la réussite de l'entreprise.

Dans le cadre de ses missions, le Pôle Implantation et son réseau apportent des informations précises dans l'aide au recrutement : potentiel de Ressources Humaines, caractéristiques du bassin d'emploi, niveau et type de qualification, formation initiale et continue, multilinguisme, savoir faire locaux, coûts salariaux.

• Tissu économique régional

Avec une vision à 360° du territoire, le Pôle Implantation vous aide à **déterminer l'environnement adéquat pour développer votre entreprise**, à simplifier vos démarches d'implantation et à accéder à l'information.

Le choix du lieu d'implantation détermine l'environnement de votre entreprise. Les besoins varient selon les projets d'investissement : proximité de la ressource, coût et potentiel d'approvisionnement pour des projets agro-industriels, proximité de clientèle pour des entreprises de services, dessertes et facilité d'accès entre plusieurs sites, proximité du siège, capacité de recrutement, coûts immobiliers et salariaux, proximité de donneurs d'ordre, sous-traitance potentielle...



Sans oublier les **valeurs ajoutées** que sont la gratuité de nos services, une offre géographique nationale, la confidentialité, ainsi qu'un gain de temps dans toutes vos démarches. Découvrez notre **accompagnement** et nos **études de localisation**.

2. Notre valeur ajoutée, trois bonnes raisons de bénéficier des avantages du Pôle Implantation

• Confidentialité:

Un projet d'implantation, de création de sites ou d'activités, de délocalisation, de relocalisation ou de regroupement est souvent un sujet sensible, voire totalement confidentiel et connu d'un nombre très limité d'interlocuteurs.



Le recours au Pôle Implantation garantit la confidentialité du projet vis-à-vis de la concurrence, de l'environnement extérieur, voire au sein même de l'entreprise. Le maintien de celle-ci permet de réaliser sereinement des études entre différentes alternatives : croissance externe, création de sites ou d'agences, extension d'activités existantes, alternatives possibles entre différentes régions ...

• Praticité ·

Un projet d'implantation est par nature exceptionnel pour les entreprises. Celles-ci ne disposent souvent pas d'une organisation interne structurée pour réaliser ce projet de façon méthodique et exhaustive.

Les responsables de projets connaissent peu l'offre économique des territoires. Or, le choix d'une localisation est à la fois complexe et stratégique pour l'entreprise, puisqu'il conditionnera en partie le succès de son développement futur.

Les problématiques à étudier sont parfois multiples : approvisionnements, dessertes, ressources humaines, coûts immobiliers /fonciers/ potentiel de recrutement, aides financières mobilisables... Par ailleurs, la multiplicité des acteurs (agences de

Plateforme Bureautique – TIC Étude de cas : Altaïr Service

cterrier.com

page 30

développement, services économiques des agglomérations, départements, régions, organismes consulaires ...) et la diversité de leur organisation en fonction des territoires peut rapidement s'avérer être dissuasif vis-à-vis des dirigeants et des investisseurs.

La valeur ajoutée de l'équipe du Pôle Implantation est triple :

- ⇒ Le Pôle connaît parfaitement l'organisation du développement économique sur l'ensemble de la France et peut mobiliser immédiatement des interlocuteurs compétents pour répondre rapidement et techniquement à l'entreprise.
- ⇒ Le Pôle formalise le « cahier des charges » du projet pour le compte de l'entreprise afin que celle-ci reçoive une ou plusieurs propositions en rapport avec ses besoins.
- ⇒ Enfin, en fonction des critères définis par l'entreprise et grâce à son excellente connaissance des territoires, le chargé de mission du Pôle Implantation propose des solutions complémentaires cohérentes avec le cadre stratégique défini par le dirigeant.

Rapidité :



Il suffit à l'entreprise de contacter le Pôle Implantation concernant un projet d'investissement. Un chargé de mission du Pôle traite sa demande et devient son interlocuteur privilégié.

En fonction du projet, il sollicite les territoires partenaires du réseau pour le compte de l'entreprise, afin que celle-ci reçoive des informations et des propositions adaptées à ses besoins. Ainsi, au travers d'un contact initial, **le dirigeant ou le responsable du projet peut obtenir très rapidement des informations techniques et détaillées** sur une ou plusieurs options, en fonction de ses besoins, sous forme de dossier(s) investissement(s) personnalisé(s).

De façon générale, les informations sont fournies dans un délai de 24 heures à 15 jours selon la complexité des informations souhaitées.

3. Notre accompagnement : services proposés

Le Pôle Implantation Entreprises apporte aux dirigeants ou aux responsables des projets d'investissements des informations concrètes et personnalisées en fonction du « cahier des charges » du projet.

• Comment est défini ce cahier des charges ?

Le cahier des charges est réalisé par un chargé de mission du Pôle Implantation grâce aux indications données par l'entreprise.

Les solutions proposées varieront selon le degré de complexité des informations souhaitées par l'entreprise et selon le degré de mobilité du projet (d'une commune ou une ville, à plusieurs alternatives dans différentes régions).



• Comment se déroule l'accès aux informations ?

Les informations communiquées prendront la forme d'un dossier investisseur qui intégrera tout ou partie des éléments suivants :

- ⇒ Sélection de solutions foncières et/ou immobilières correspondants aux besoins de l'entreprise...
- ⇒ Informations sur les aides financières mobilisables en fonction du projet : subventions, prêts bonifiés, organisation de tours de table pour apports en fonds propres éventuels : amorçage, capital risque, capital développement, mise en relation avec les banques...
- ⇒ Informations sur les coûts, formations, qualifications, potentiels de Ressources Humaines, potentiels de R&D (laboratoires, plateformes technologiques, pôles de compétitivités)...
- ⇒ Le tissu économique des territoires : dessertes, infrastructures, entreprises présentes, sous traitants, donneurs d'ordre, approvisionnements et matières premières, bassins de consommation.

Comment exploiter au mieux ce dossier ?

Le ou les dossiers investisseurs (selon la ou les régions souhaitées) sont transmis la plupart du temps par mail au dirigeant, afin qu'il puisse les étudier et déterminer son intérêt entre différentes solutions proposées.

• L'accès à ces informations a-t-il un coût ?

Le recours au Pôle Implantation permet de mobiliser compétences, qui vous manquent au sein de votre entreprise. Il mobilisera ses ressources et son expertise à votre profit. Il vous aidera à réussir votre implantation en optimisant vos investissements et en réduisant vos coûts.

